

Entretien avec Cécile Ndjebet, présidente du REFACOF

« Assurer les droits des femmes est essentiel pour la préservation des forêts »

De Meindert Brouwer

« Les femmes jouent un rôle crucial pour la protection des forêts et la production alimentaire dans les zones rurales d’Afrique centrale. Cependant, les besoins et les intérêts des femmes ne sont pas toujours suffisamment pris en compte en raison des normes sociales et institutionnelles. Un changement est nécessaire. Les femmes doivent avoir droit à leurs propres terres et participer aux prises de décisions qui les concernent. La sécurité foncière des femmes en zone rurale améliorera la situation socioéconomique en Afrique centrale. » Cécile Ndjebet (48), la présidente du Réseau des femmes africaines pour la gestion communautaire des forêts (REFACOF), en est fermement convaincue.

Lors de notre conversation, Cécile Ndjebet décrit ce qu’elle appelle la réalité socioculturelle dans les zones rurales en Afrique centrale. Elle parle de la division des rôles entre hommes et femmes, de la domination des hommes sur les femmes et explique pourquoi il faut que cela change. Elle montre que l’égalité des droits dans les zones rurales d’Afrique centrale ne sont pas seulement dans l’intérêt des femmes, mais aussi dans celui des communautés et de la société en général. Cécile Ndjebet présente des propositions concrètes pour assurer les droits des femmes, notamment la nécessité d’inclure les termes « femmes » et « hommes » dans les lois.

Ndjebet : « Ce sont les hommes qui coupent les arbres, ce sont les femmes qui connaissent leur chemin en forêt pour récolter des fruits, des légumes, des champignons et d’autres

produits forestiers non ligneux. Pour les femmes, la forêt est comme une mère qui nourrit ses enfants et ses petits-enfants. Pour les hommes, la forêt, c’est du commerce et de l’argent. Les femmes sont plus protectrices ; elles pensent au lendemain et aux générations futures. Les hommes pensent à aujourd’hui et peut-être à demain. »

CONSCIENTES Elle poursuit : « Les femmes sont plus conscientes des rôles multiples que joue la forêt, de la biodiversité, des insectes pollinisateurs, de l’eau fournie pour la consommation et l’irrigation. Les femmes sont conscientes de la valeur de la forêt pour le bien-être de leur communauté. Elles savent à quoi ressemble une forêt saine et lorsque les conditions changent, elles sont les premières à le remarquer. Les femmes peuvent contribuer énormément à garder les forêts et l’environnement sains. Cependant, le savoir et l’expérience des femmes sont souvent ignorés, car elles ne possèdent pas les forêts et les terres et ne prennent pas part à la prise de décisions au sein de leur communauté. Ce sont généralement les hommes qui prennent les décisions. »

Ndjebet : « Il en est de même pour la production alimentaire dans l’agroforesterie et l’agriculture. Les femmes plantent, désherbent et récoltent. Si le changement et la variabilité du climat réduisent l’eau disponible ou nuisent à la croissance des cultures et réduisent le volume des récoltes, les femmes peuvent s’y adapter avec ingéniosité grâce à leur expérience. Les femmes peuvent être une source de savoir pour prendre des mesures efficaces et nécessaires,

« La sécurité foncière des forêts et des terres pour les femmes, ainsi que l’égalité entre les sexes dans la prise de décisions, sont dans l’intérêt de tous. »

Cécile Ndjebet,
présidente du REFACOF





Agricultrice biologique montrant ses produits, Cameroun. PHOTO © BOTH ENDS

notamment la plantation d'autres cultures plus résilientes aux changements climatiques. En conséquence, la sécurité foncière des forêts et des terres pour les femmes, ainsi que l'égalité entre les sexes dans la prise de décisions, sont dans l'intérêt de tous. » « Dans le domaine de la commercialisation, les femmes sont principalement impliquées dans la préparation des produits. Si elles vivent dans des communautés enclavées sans accès routier, les femmes restent à la maison, tandis que les hommes se déplacent pour vendre les produits au marché. Dans ces communautés, les hommes sont considérés comme les maîtres et les propriétaires. Les femmes ne peuvent ni posséder un morceau de forêt ni prendre part à la prise de décisions. C'est le cas dans la plupart des zones rurales d'Afrique centrale. Alors que 64 % à 80 % des individus impliqués dans l'agriculture dans les zones rurales en Afrique centrale sont des femmes, les femmes dépendent toujours des hommes pour leurs besoins fondamentaux. » Je demande à Cécile Ndjebet de me donner un exemple.

Elle me répond : « Au Cameroun où je vis, les forêts sont contrôlées par les hommes. Le gouvernement possède 95 % des forêts, 2 % sont des propriétés privées et 3 % appartiennent à des familles. Selon les coutumes et les traditions, l'homme est le chef de famille. Sa femme peut travailler sur la terre forestière mais elle ne la possède pas. Si le mari meurt sans laisser de fils, le frère du mari hérite de la terre. »

RISQUES Cécile Ndjebet donne un autre exemple : « Dans les zones rurales du Cameroun, les femmes n'ont pas d'argent pour acheter des terres. En revanche, si une femme réussit dans les affaires et veut acheter un lopin, elle le peut. Malheureusement, c'est très difficile pour la plupart des femmes dans les zones rurales. Si une femme veut utiliser la terre, elle peut l'obtenir de son mari ou l'emprunter au propriétaire, qui est soit la municipalité soit un chef traditionnel. Si le propriétaire dit « stop », la femme doit négocier avec son mari, le maire ou le chef. Elle court le risque d'être expulsée. »

« Alors que 64 % à 80 % des individus impliqués dans l'agriculture dans les zones rurales en Afrique centrale sont des femmes, les femmes dépendent toujours des hommes pour leurs besoins fondamentaux. »

Cécile Ndjebet conclut : « La transformation sociale est vraiment nécessaire pour redresser les inégalités entre les sexes. L'appropriation des terres aux dépens des femmes doit prendre fin. Le pouvoir et les ressources doivent être distribués de façon égale entre les femmes et les hommes, pour leur offrir les mêmes chances. » Et : « Assurer les droits des femmes est essentiel pour la préservation des forêts. »

Elle observe : « Les pays du bassin du Congo ont largement reconnu que les femmes dans les communautés forestières étaient des acteurs clés de la gestion des forêts, de la conservation de la biodiversité et de la lutte contre la pauvreté et les changements climatiques. » Ndjebet : « Malheureusement, cette reconnaissance n'est pas accompagnée de moyens et de mesures concrets pour améliorer la participation réelle des femmes dans la prise de décisions et le partage des bénéfices. Les normes sociales et institutionnelles et les pratiques coutumières et locales continuent de discriminer les femmes. Les politiques nationales et les lois sur les forêts et les ressources associées dans la plupart des pays du bassin du Congo sont neutres en ce qui a trait au genre. Elles n'ont pas les mécanismes statutaires pour assurer le respect, la protection et le maintien des droits de propriété des femmes. »

RÉFORME Ndjebet : « Il est urgent de réformer les politiques et les lois sur les terres, les forêts et les ressources associées dans les pays du bassin du Congo, afin de protéger et d'assurer les droits fonciers des femmes et les faire passer du simple usufruit à la pleine propriété dans les zones rurales. »

Pour assurer l'indépendance des femmes dans les communautés forestières et zones rurales, que faut-il intégrer aux lois nationales ? Que faut-il modifier et comment ?

Ndjebet : « Les nouvelles lois et politiques, y compris les règlements coutumiers, doivent explicitement employer les termes « femmes » et « hommes » dans leur formulation, afin de rendre les droits des femmes visibles. Les termes généraux et globalisants, tels que « personnes », « populations locales », « communautés locales » et

« populations autochtones » utilisés jusqu'à présent, ont contribué à la marginalisation des femmes dans la gestion des forêts. »

« L'utilisation explicite des termes « femmes » et « hommes » dans les politiques permettra d'avoir des lois et des réglementations – qui doivent inclure les lois coutumières – sensibles à l'égalité entre les sexes. Ceci influencera les pratiques locales qui seront remaniées et améliorera progressivement l'inclusion et l'engagement effectif des femmes dans la gestion durable des forêts et des ressources naturelles associées. Si les gouvernements veulent vraiment parvenir à la gestion durable des forêts, surmonter la pauvreté et réussir l'atténuation et l'adaptation face aux changements climatiques, alors les politiques sur les forêts, les terres et les autres ressources naturelles du bassin du Congo doivent prendre des dispositions pour l'égalité entre les sexes. »

Que conseillerez-vous aux femmes dans les communautés forestières et les zones rurales ?

Ndjebet : « D'expérience, nous devrions insister sur le renforcement des capacités des femmes et des hommes. Les femmes doivent être formées, éduquées, sensibilisées, informées, autonomisées et mieux organisées. » Les hommes sont importants aussi, souligne Cécile Ndjebet : « Si les hommes sont bien informés et sensibilisés, ils peuvent devenir de fervents défenseurs de l'autonomisation des femmes. Les hommes sont des partenaires stratégiques du REFACOF dont le rôle est très important pour parvenir à l'égalité entre les sexes. »

Que faut-il faire en pratique ? À quel type de formation et d'éducation pensez-vous ? Qui en seront les acteurs, au Cameroun et ailleurs dans le bassin du Congo ?

Ndjebet : « En plus de former les femmes en leadership et assurer les droits des femmes en zone rurale aux forêts et aux terres, il faut allouer aux femmes les moyens adéquats pour appuyer le développement d'entreprises basées sur les forêts, au niveau de la communauté, et obtenir ainsi une

« Les nouvelles lois et politiques, y compris les règlements coutumiers, doivent explicitement employer les termes « femmes » et « hommes » dans leur formulation, afin de rendre les droits des femmes visibles. »

valeur ajoutée pour les biens produits par les femmes. Il faut aussi améliorer l'accès des femmes aux technologies, aux marchés, aux structures de communication, etc. Tout cela doit se traduire par des dispositifs et des programmes à long terme, développés à travers une approche impliquant de multiples parties prenantes : gouvernements, partenaires pour le développement, secteur privé, bailleurs, organisations de la société civile. »

« Les femmes dans le bassin du Congo s'organisent progressivement en créant des réseaux et des plateformes qui peuvent jouer un rôle clé dans le soutien au renforcement des capacités des femmes en zone rurale. Ces organisations de femmes peuvent servir parfaitement d'exécutants pour ces programmes. »

Quel est votre conseil aux femmes pour jouer un rôle décisionnaire ?

Ndjebet : « Nous devons engager toutes les parties prenantes à tous les niveaux pour obtenir la pleine participation des

femmes. Cela inclut des leaders communautaires (hommes et femmes) et des chefs de famille, afin de défendre la mise en place de leaders politiques femmes au sein des structures gouvernementales locales et nationales. Nous devons travailler avec les femmes elles-mêmes pour renforcer leurs compétences en leadership, édifier des alliances stratégiques avec les chefs traditionnels, les autorités locales (maires, conseillers) et les parlementaires. Enfin, nous devons établir un dialogue et mettre en contact les femmes en zone rurale avec les décisionnaires (hommes et femmes) pour faire progresser les droits de propriété des femmes aux forêts, aux terres et aux ressources associées dans le bassin du Congo. »

Les hommes et les femmes souhaitant des conseils ou un appui du REFACOF peuvent contacter :

Site web : www.refacof.com

Présidente du REFACOF : Mme Cécile Ndjebet, Cameroun

E-mail : cecilndjebet28@gmail.com

Vice-présidente du REFACOF : Mme Julie T.B WEAH, Liberia

E-mail : fcommunityinitiatives@yahoo.com



Agricultrice de thé au Cameroun.

PHOTO © BOTH ENDS



Les femmes se rassemblant dans la communauté de Mbiambe, Cameroun.

LE REFACOF

Le REFACOF, le Réseau des femmes africaines pour la gestion communautaire des forêts établi en 2009, est un réseau créé par 45 femmes de 8 pays d'Afrique de l'Ouest et centrale. À l'échelle régionale, le REFACOF est dédié à l'action collective de femmes africaines pour faire face aux défis sociaux et aux problèmes politiques, légaux et économiques liés à la gestion des forêts en Afrique.

Le REFACOF fait partie du réseau des Femmes organisant le changement dans l'agriculture et la gestion des ressources naturelles (WOCAN d'après l'acronyme anglais).

Source : www.wocan.org/content/refacof

L'INITIATIVE DES DROITS ET RESSOURCES (RRI D'APRÈS L'ACRONYME ANGLAIS)

L'Initiative des droits et ressources (RRI) soutient les peuples autochtones et les communautés locales habitant les forêts et d'autres zones rurales des pays en voie de développement. Elle les aide à sécuriser et à exercer leurs droits à posséder, gérer et tirer profit des ressources naturelles dont ils dépendent depuis des générations. RRI travaille en collaboration avec les organisations communautaires, la société civile, les gouvernements, les institutions internationales et le secteur privé, afin de promouvoir et d'accélérer les efforts mondiaux visant à améliorer les moyens de subsistance locaux, réformer les régimes forestiers et la gouvernance, combattre la pauvreté, atténuer les effets du changement climatique et assurer un développement durable.

Source : www.rightsandresources.org